



Envoyé en préfecture le 24/07/2026

Reçu en préfecture le 28/07/2026

Publié le

ID : 059-215903923-20260722-2530_2026-CC

S2LO

Direction générale adjointe ressources
Service de la commande publique
Affaire suivie par :
Mamadou BA
Tel : 03 27 53 75 75
Mail : Marchés-publics@ville-maubeuge.fr
22/07/2026

SERVICES :

MISSION D'INGENIERIE POUR LE MARCHE DU TIERS LIEU – LOT 2 (DIAGNOSTIC DE LA STRUCTURE)

DECISION N° 2530 / 2026

Nous, Maire de la ville de Maubeuge,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT relatifs aux compétences que le Conseil Municipal peut décider de déléguer au premier magistrat de la Commune,

Vu la délibération n° 04 du 22 mars 2026 par laquelle le Conseil municipal consent la délégation de ses compétences, notamment de préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision relative aux avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, quel que soit leur montant,

Vu le Code de la commande publique et son article R. 2123-1, 1° permettant à l'Acheteur de recourir à une procédure adaptée,

Considérant que par les articles du CGCT susvisés, peut être confiée à Monsieur le Maire, une liste exhaustive de compétences,

Considérant que par la délibération susvisée, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, notamment, en son 4ème point, la compétence pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés... »,

Qu'en l'espèce, Monsieur le Maire est habilité par délégation de la compétence, établie au point n°4 de la délibération susvisée, à conclure un marché de : Mission d'ingénierie pour le marché du Tiers lieu (Lot n°2 Diagnostic de la structure du Bâtiment du Tiers-lieu),

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP le 03 mars 2026,

Considérant que le lot n°1 « Etude Géotechnique » est déclaré infructueux car aucune offre n'a été déposée dans les délais,

Considérant les propositions obtenues par le biais de la mise en concurrence avec publicité pour le lot n°2 « Diagnostic de la structure du Bâtiment du Tiers-lieu »,

Toute correspondance
est à adresser à :
Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place du Docteur Pierre-Forest
BP 80269
59607 Maubeuge Cedex
Tél. 02 27 53 75 75
Fax 03 27 53 75 00

www.ville-maubeuge.fr

DECISION N°

Page 1 sur 2
2530 / 2026

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Que c'est à bon droit qu'un arrêté relatif à la passation d'un tel lot peut être pris par Monsieur le Maire,

ARRETONS

Article 1 : La Ville de Maubeuge représentée par son Maire, M. DECAGNY, décide de conclure le lot n°2 diagnostic de la structure du Bâtiment du Tiers lieu avec la société BERONI INGENIERIE, 16 B RUE GRANGE DAME ROSE, 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY.

Article 2 : Le coût du présent contrat est établi pour un montant forfaitaire hors options :

Montant Hors taxe : 42 385 €

TVA (taux de 20%) : 8 477,00 €

Montant TTC : 50 862 €

Article 3 : La présente décision sera transmise par voie dématérialisée à Monsieur le Sous-Préfet d'Avesnes sur Helpe, dans le cadre du contrôle de légalité, imprimée sur papier permanent, signée par son auteur, publiée sur le site de la Ville et communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance,

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille sis rue Geoffrey Saint-Hilaire CS 62039 – 59014 Lille Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera :

- Reliée dans le registre de la ville,
- Conservée dans le dossier du marché
- Transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Avesnes sur Helpe

Maubeuge le 12-08-2026

Pour le Maire empêché,

Madame Jeannine PAQUE

1ère adjointe au Maire

